



Soumettre une candidature – Critères de soumission

Prix du bénévole novateur

Prix de reconnaissance de l'action bénévole à Montréal

Le CABM souhaite remettre chaque année, à compter d'avril 2018, des prix de reconnaissance de l'action bénévole. Cette reconnaissance a pour but de souligner et de mettre en valeur les meilleures pratiques, les nouvelles tendances et les contributions innovantes à l'action bénévole de divers acteurs montréalais.

Ce guide vous aidera à préparer la mise en candidature pour le Prix du bénévolat novateur.

Conditions d'admissibilité et processus d'évaluation

Conditions d'admissibilité

- Le candidat doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunéré pour ces activités.
- La personne doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire ou d'un programme de réinsertion sociale.
- Les candidats doivent avoir exercé la ou les activités de bénévolat pour lesquels ils sont mis en candidature sur l'île de Montréal seulement.
- Toutes les mises en candidatures doivent être déposées par des organismes membres du CABM au moment du dépôt et ce, jusqu'à la remise des prix.
- Les personnes ne peuvent pas présenter leur propre candidature.
- Les candidats doivent donner leur consentement à leur mise en candidature.

- Vous ne pouvez proposer qu'une seule candidature par catégorie.
- Une personne ne peut recevoir plus d'un prix.
- Les candidatures doivent être soumises par le formulaire en ligne sur le site du CABM. Aucune candidature ne sera acceptée par courriel ou par la poste.
- Aucune candidature ne sera acceptée après le **31 janvier 2018**.
- Toutes les candidatures devront être accompagnées d'au moins une lettre d'appui (trois maximum) rédigées par un ou des personnes qui ont une connaissance directe de la contribution du-de la candidat-e. Les lettres d'appui doivent donner des exemples témoignant de ou des actions bénévoles du candidat. Elles doivent avoir une longueur maximale de deux pages (1000 mots). Les lettres d'appui signées doivent faire état des réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat. Elles ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif.
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des candidatures se fait en trois étapes :

1. L'équipe du CABM vérifie l'admissibilité des candidatures.
2. Un jury, par catégorie, composé d'une majorité de personnes indépendantes du CABM, évalue les candidatures selon les critères d'évaluation et détermine trois finalistes.
3. Le conseil d'administration du CABM détermine le-la lauréat-e dans chaque catégorie parmi les trois finalistes.

Description des catégories et critères d'évaluation

Catégorie : Prix du bénévole novateur

Ce prix vise à reconnaître une personne qui a réalisé une activité bénévole sur l'île de Montréal hors du commun par sa nature, sa portée ou ses retombées dans un organisme membre du CABM.

Critères d'évaluation

1. **Nature de la contribution** (10 points)

Description des activités mises en place hors du commun par sa nature, sa portée ou ses retombées.

2. **Portée** (dimension quantitative) (20 points)

Description de l'ampleur de l'activité : nombre de personnes impliquées, nombre de personnes touchées, durée de l'activité, quantité de services rendus, etc.

3. **Retombées** (dimension qualitative) (20 points)

Description des effets durables sur une clientèle, un milieu, un environnement, un paysage, une communauté et confirmation de la pérennisation de l'action.

4. **Innovation** (25 points)

Le caractère innovateur de l'activité correspond à la définition suivante élaborée par le Réseau québécois pour l'innovation sociale :

"Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant."

5. **Inspiration** (25 points)

Le-la candidat-e a inspiré, stimulé et/ou influencé d'autres personnes : a rendu son expérience ou ses connaissances disponibles pour d'autres; a mis en place des moyens pour permettre la répétition ou la reproduction de son expérience ou de ses connaissances.

